

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon tenue le 17 février 2022 à 10 h 30, par visioconférence, tel qu'autorisé par l'arrêté ministériel numéro 2020-074 émis par le ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020.

Sont présents :

MRC de Beauharnois-Salaberry :

M. Miguel Lemieux, vice-président de la Régie, préfet de la MRC et maire de Salaberry-de-Valleyfield

M. Yves Daoust, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Louis-de-Gonzague

M. Alain Dubuc, maire de Beauharnois

MRC de Roussillon :

M. Sylvain Payant, président de la Régie, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Isidore

M. Christian Ouellette, préfet de la MRC et maire de Delson

M. Jean-Claude Boyer, maire de Saint-Constant

Les représentants présents forment le quorum du Conseil d'administration, sous la présidence de M. Sylvain Payant.

Assistent également :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Régie et directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Beauharnois-Salaberry

M. Gilles Marcoux, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Roussillon

Mme Marie-Josée Leblanc, coordonnatrice du service du greffe de la MRC de Beauharnois-Salaberry

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du Conseil d'administration le 11 février 2022.

2022-02-01 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Miguel Lemieux

Appuyé par M. Alain Dubuc

Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2022-02-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Yves Daoust

Appuyé par M. Christian Ouellet

Et unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2021
4. Services professionnels spécialisés en ingénierie pour l'implantation du complexe de compostage des matières organiques à Salaberry-de-Valleyfield – Adoption de la grille d'évaluation et de pondération
5. Affaires administratives
 - 5.1. Comptes payés et à payer au 17 février 2022
6. Correspondance
 - 6.1. Désignation du représentant de Roussillon
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la séance

ADOPTÉE

2022-02-03

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2021

ATTENDU que les administrateurs ayant participé à la séance ordinaire du 9 décembre 2021 confirment que le procès-verbal est conforme aux délibérations ayant eu lieu lors de la rencontre.

Il est proposé par M. Jean-Claude Boyer
Appuyé par M. Miguel Lemieux
Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2021 soit adopté, tel que déposé.

ADOPTÉE

2022-02-04

SERVICES PROFESSIONNELS SPÉCIALISÉS EN INGÉNIERIE POUR L'IMPLANTATION DU COMPLEXE DE COMPOSTAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES À SALABERRY-DE-VALLEYFIELD – ADOPTION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION

ATTENDU que la Régie entend procéder à un appel d'offres public en vue de l'octroi d'un contrat de services professionnels spécialisés en ingénierie pour l'implantation du complexe de compostage des matières organiques à Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU que la grille d'évaluation et de pondération des soumissions, établie conformément aux modalités de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ chapitre C-19), a été présentée aux administrateurs lors de la rencontre plénière tenue le 17 février 2022.

En conséquence,

Il est proposé par M. Alain Dubuc
Appuyé par M. Yves Daoust
Et unanimement résolu

D'autoriser la Régie à procéder à la publication d'un appel d'offres public en vue de l'octroi d'un contrat portant sur les services professionnels spécialisés en ingénierie pour l'implantation du complexe de compostage des matières organiques à Salaberry-de-Valleyfield.

D'établir comme suit la grille d'évaluation et de pondération des soumissions ainsi que le facteur s'additionnant au pointage intérimaire dans la formule d'établissement du pointage final :

PARTIE 1 - ÉVALUATION QUALITATIVE DE CHAQUE OFFRE	
Critères	Pondération (nombre maximal de points attribués)
1 - Expérience de la firme d'ingénieurs	20
a) Présentation générale de la firme et son organisation	5
b) Présentation de trois (3) projets comparables	15
2 - Compétence et expérience du directeur de projet	25
a) Curriculum vitae du directeur de projet	10
b) Pertinence de trois (3) projets comparables parmi ses réalisations	15
3 – Qualification de l'équipe d'ingénierie	25
a) Structure et organisation de l'équipe	5
b) Qualifications des membres de l'équipe	15
c) Identification, compétence et expérience du personnel de relève	5

4 – Compréhension du mandat, échéancier et qualité générale	25
a) Compréhension du mandat, du contexte et des besoins	5
b) Programme de travail, échéancier et organisation	15
c) Qualité générale de la proposition	5
5 – Connaissance du territoire et du milieu	5
a) Connaissance du territoire et du milieu	5
Pointage total intérimaire (100 points)	100
Les enveloppes de prix des soumissions dont le pointage intérimaire est de moins de 70 seront retournées au fournisseur, sans avoir été ouvertes.	
PARTIE 2 – ÉTABLISSEMENT DU POINTAGE FINAL	
Prix soumis (avant taxes)	
(Uniquement pour les enveloppes dont le pointage intérimaire est d'au moins 70 points)	
Pointage final établi selon la formule suivante :	
$\frac{(\text{Pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix soumis (avant taxes)}}$	

ADOPTÉE

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

2022-02-05

COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 17 FÉVRIER 2022

Il est proposé par M. Christian Ouellette
Appuyé par M. Jean-Claude Boyer
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes à payer et déjà payés de la Régie, datée du 17 février 2022 et au montant de 14 508,92 \$ soit approuvée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à effectuer le paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière trésorière par intérim dépose la résolution suivante :

- Résolution numéro 2022-01-21- Désignation des administrateurs représentants la MRC de Roussillon

VARIA

Aucun sujet n'est ajouté en varia.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été adressée aux administrateurs au cours de la dernière période.

2022-02-06 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Miguel Lemieux
Appuyé par M. Alain Dubuc
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, de lever la séance à 10h35.

ADOPTÉE

Sylvain Payant
Président

Linda Phaneuf
Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim